



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 9 décembre 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-029	En exercice :	29
Convocation du : 01 décembre 2022	Présents ou représentés :	16
Affichage du : 10 décembre 2022	Absents :	9
Objet de la délibération : Demande de subvention restauration des mares		

L'an deux mille vingt-et-deux, le neuf du mois de décembre à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre				X
	M DUMAS Pierre-Yves				X
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	
	M DEGUEURCE Gilles				X
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul				X
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	
	M BALLOT Alain				X
	M GAMBINI Georges				X
	M CHAPON Norbert	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent		X		
	M FRADET Cédric				X
	M PICHARD Bruno			X	
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne			X	
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel				X
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD		X		
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince a signé le Contrat Territorial Bourbince (CT) 2022-2027 le 27 avril 2022.

Dans le cadre de la première année de ce contrat territorial, le syndicat engage des travaux de restauration des mares sur le bassin versant de la Bourbince. Ces travaux consistent à curer d'anciennes mares afin de les remettre en haut, à les protéger du piétinement des bovins par la mise en place de clôtures.

La Société d'Histoire Naturelle d'Autun propose de réaliser un diagnostic des mares ciblées et d'établir des préconisations de gestion.

Le coût de l'opération est résumé dans le tableau ci-dessous :

	Total HT	AELB	Région BFC	SMi2B
Restauration de 10 mares	85 000 €	42 500 €	25 500 €	17 000 €
Diagnostic et hiérarchisation SHNA	8 250 €	4 125 €	2 475 €	1 650 €
Total	93 250 €	46 625 €	27 975 €	18 650 €

Il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser le président à solliciter les différents partenaires financiers (Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bourgogne Franche Comte, Fonds européens, etc...) dans le cadre de ces travaux cités ci-dessus.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président à solliciter les différents financeurs pour la mise en œuvre des travaux de restauration des mares décrits ci-dessus d'un montant estimatif de 93 250,00 € HT.

Autorise le Président à signer tout document administratif et financier afférent à cette opération.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 12 décembre 2022
Publication le : 12 décembre 2022

A Montceau-les-Mines le : 12 décembre 2022
Le Président

